



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

universités

Question orale n° 1794

Texte de la question

Mme Chantal Brunel attire l'attention de M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche sur l'université de Marne-la-Vallée. Cette structure universitaire est devenue la première de Seine-et-Marne, regroupant près de 11 500 étudiants sur deux principaux sites : la cité Descartes à Champs-sur-Marne et le pôle du Val-d'Europe à Serris. Or cette université ne bénéficie pas de bibliothèque centrale. Pour pallier ce manque, l'université gère 11 salles de lecture de surfaces très inégales entre 45 et 1 000 mètres carrés qui ont été aménagées dans les bâtiments d'enseignements et de recherche en fonction de la place disponible sans pouvoir tenir compte des besoins documentaires et des attentes des lecteurs et des bibliothécaires. Actuellement ces salles sont saturées et leur dispersion est préjudiciable à l'optimisation des moyens humains et matériels. Il devient donc urgent d'avoir une bibliothèque centrale qui permette de regrouper ces différentes structures. L'autre priorité de l'université de Marne-la-Vallée est de regrouper l'ensemble des établissements supérieurs et des organismes de recherche du site, en particulier l'École nationale des ponts et chaussées et l'École supérieure d'ingénieurs en électronique et électrotechnique. Or l'université doit faire face à une insuffisance des surfaces dédiées à la recherche. Sur la période 2000-2006, elle a donc été conduite à louer des mètres carrés supplémentaires, ce qui ne peut être qu'une solution provisoire car, outre les coûts de fonctionnement, il existe des coûts d'aménagements spécifiques liés aux activités des laboratoires de recherche. Dans un souci de rationalisation de la gestion, il conviendrait de regrouper toute la recherche du secteur SPI et STIC dans le bâtiment Lavoisier et de construire un second bâtiment Clément Ader qui regrouperait les unités d'enseignement délogées. Elle lui demande donc ce que le gouvernement entend faire pour accélérer le processus de la construction d'une bibliothèque centrale, qui fait cruellement défaut, et pour permettre la création d'une unité de recherche digne de ce nom.

Texte de la réponse

AMENAGEMENTS DE L'UNIVERSITE DE MARNE-LA-VALLÉE

M. le président. La parole est à Mme Chantal Brunel, pour exposer sa question, n° 1794.

Mme Chantal Brunel. L'université de Marne-la-Vallée est devenue la première structure universitaire de Seine-et-Marne. Elle regroupe plus de 11 500 étudiants. Or cette université ne bénéficie pas de bibliothèque centrale. Pour pallier ce manque, elle gère onze salles de lectures, de surfaces très inégales - entre 45 et 1 000 mètres carrés -, qui ont été aménagées dans les bâtiments d'enseignement et de recherche en fonction de la place disponible, sans tenir compte des besoins documentaires et des attentes des lecteurs et des bibliothécaires. Actuellement, ces salles sont saturées, et leur dispersion est préjudiciable à l'optimisation des moyens humains et matériels. Il devient donc urgent d'avoir une bibliothèque centrale qui permette de regrouper ces différentes structures.

L'autre priorité de l'université de Marne-la-Vallée est de regrouper l'ensemble des établissements supérieurs et des organismes de recherche du site, en particulier l'École nationale des ponts et chaussées et l'École supérieure d'ingénieurs en électronique et électrotechnique. Or l'université doit faire face à une insuffisance des

surfaces dédiées à la recherche. Sur la période 2000-2006, elle a donc été conduite à louer des mètres carrés supplémentaires, ce qui ne peut être qu'une solution provisoire car, outre les coûts de fonctionnement, il existe des coûts d'aménagement spécifiques liés aux activités des laboratoires de recherche. Dans un souci de rationalisation de la gestion, il conviendrait de regrouper toute la recherche du secteur SPI et STIC dans le bâtiment Lavoisier et de construire un second bâtiment, appelé Clément Ader, qui regrouperait les unités d'enseignement délogées.

Quels crédits le Gouvernement entend-il dégager pour la construction d'une bibliothèque centrale, qui fait cruellement défaut, et pour la création d'une unité de recherche digne de ce nom, si nécessaire dans le monde actuel ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux anciens combattants.

M. Hamlaoui Mékachéra, *ministre délégué aux anciens combattants*. Madame Brunel, M. Goulard, ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche, n'a pu venir vous répondre et vous prie de l'excuser. Il m'a demandé de vous communiquer les éléments suivants.

Tout d'abord, concernant la construction de la bibliothèque centrale de l'université de Marne-la-Vallée, sachez qu'un projet existe : elle sera localisée sur le site de la ferme de la Haute Maison. Le programme a été finalisé en décembre 2004, et l'enveloppe financière inscrite au contrat de plan 2000-2006. Le projet ayant, vous le savez, pris du retard, ce n'est qu'à l'automne dernier que l'équipe lauréate du concours d'architectes a pu être désignée. Les crédits nécessaires ont été débloqués au plus tôt pour les études de maître d'oeuvre de la première phase. Les travaux correspondant à cette phase ainsi que la deuxième tranche de construction font partie des opérations retenues dans le cadre des négociations du contrat de plan 2007-2013. La bibliothèque aura à terme une surface de 8 225 mètres carrés utiles. Cette opération mettra donc fin à la situation actuelle d'émiettement, de balkanisation en quelque sorte, des services documentaires.

Quant à la structuration de la recherche, l'État soutient, via le contrat quadriennal 2006-2009, l'émergence de pôles forts dans l'université : les pôles mathématiques-sciences et technologies de l'information et de la communication, et sciences de l'ingénieur y sont inscrits comme des priorités.

Le contrat précise également que cette structuration de la recherche doit s'envisager dans le cadre d'une politique de site. Aussi, le projet de pôle de recherche et d'enseignement supérieur Paris-Est-université, sous la forme d'un établissement public de coopération scientifique, a été annoncé le 19 décembre dernier - cela ne vous a pas échappé. Il constitue une étape supplémentaire, avec une gestion commune des écoles doctorales et de la valorisation de la recherche. L'État apportera bien évidemment son soutien à ce nouvel établissement, qui sera réalisé.

Enfin, la construction du bâtiment Clément Ader, pour un montant de 14,3 millions d'euros, fait actuellement l'objet de négociations dans le cadre du contrat de plan 2007-2013.

Voilà ce que je pouvais dire, madame la députée, en réponse aux questions que vous avez bien voulu poser à M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Mme Chantal Brunel. Parfait !

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Brunel](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1794

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 janvier 2007, page 167

Réponse publiée le : 10 janvier 2007, page 25

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 9 janvier 2007